

Football/Au terme du tournoi national de la montée en D2 Pro, édition 2016

Des irrégularités et des promesses non tenues

PSNB

Makokou/Gabon

**DÉSORMAIS**, on connaît les noms des trois équipes appelées à évoluer la saison prochaine en National-Foot 2. Il s'agit du FC Dikaki de Fougamou (Ngounié), ASIM de Tchibanga (Nyanga) et Atangatier FC de Booué (Ogooué-Ivindo).

Au-delà de ces résultats qui ont porté les équipes suscitées au pinacle, il y a lieu de tirer quelques enseignements, notamment sur l'organisation du tournoi par la Fédération gabonaise de football (Fégafoot) qui, aux yeux de nombreux observateurs, est passée à côté de son sujet. Au point que les clubs de D3 et les représentants des ligues provinciales ont été soumis, tout au long de la compétition, à un véritable calvaire.

A Makokou, comme à Mouila et Tchibanga, c'était le même scénario. Les promesses de la Fégafoot d'allouer les fonds d'un montant de 3 millions à chaque club (12 au total, soit 36 millions de francs) n'ont pas été tenues.

« L'argent promis par la Fégafoot, d'un montant de 3 millions par club vous sera versé avant la fin du tournoi », avait rassuré Lucien Henri Yambangoye Nzambi, président du co-



Photo : Prospere Sax Nzé Bekalé

Les joueurs d'Atangatier FC, en tête de la poule C, admis à jouer en 2e division. Photo de droite : La présidente d'Okano FC, Laure Eyang Ntoutoume prodiguant des conseils à ses joueurs avant la rencontre. Dommage qu'ils n'ont pu franchir le cap de la D2.



Photo : Prospere Sax Nzé Bekalé

mité d'organisation de la poule C, basée à Makokou, lors de la première réunion technique avec les quatre clubs, Atangatier FC, Moanda FC, Badji FC et Okondja FC, mercredi 12 octobre à l'hôtel Belinga. Alors qu'il était prévu que les clubs reçoivent cette manne avant le début de la compétition, il n'en a rien été. « On ne comprend plus rien. Avant notre déplacement sur Makokou, le secrétaire général de la Fégafoot nous avait fait part de ce que les clubs allaient recevoir l'aide de la fédération avant le début du tournoi. Cela n'a nullement été le cas à l'épreuve des faits », a regretté un dirigeant de club.

Après la 2e journée disputée vendredi 14 octobre 2016, les clubs ont reçu des messages de la Fégafoot leur demandant d'aller récupérer la moitié du



Photo : Prospere Sax Nzé Bekalé

Gervais Mouélé a évolué dans deux ligues différentes au cours d'une même saison. Photo de droite : Chola Mohamed, de Badji FC, un jeune joueur plein de talent.

montant promis (1 500 000) dans les agences Airtel Money.

**DRAME**• Au lieu de la somme indiquée, les représentants des clubs ont été surpris de recevoir 1 452 000 francs, une amputation de 48 000 francs



Photo : Prospere Sax Nzé Bekalé

de la Fégafoot, Lucien Yambangoye, que la dernière tranche, soit 1 500 000 francs, ne leur sera plus versée.

« La Fégafoot s'est livrée à des promesses et, finalement, rien n'a été réalisé. Comment allons-nous faire pour régler nos dettes, étant donné que nous avons préfinancé notre participation au tournoi ? Ce forfait devait nous alléger sur certaines charges », a déclaré un responsable de club, très remonté.

L'homologation des matches après chaque journée était infernale pour les clubs. La commission n'a jamais voulu prendre en compte les réserves portées par les clubs. Elles ont, chaque fois, été jugées irrecevables. Le club d'Atangatier FC de Booué, par exemple, a présenté deux des licences de ses

joueurs surchargées avec du blanco et aligné lors de ses trois matches ; un joueur qui a été reconnu par le club Badji FC et d'Okondja, respectivement représentant de l'Estuaire et du Haut-Ogooué, lors de la première et deuxième journée, au nom de Gervais Kanda Moulélé, pour avoir évolué cette saison dans le championnat de la Ligue de l'Estuaire dans le club de Zalang FC.

Au nombre des péripéties, figure aussi l'accident de la circulation, à l'entrée de Mouila, mettant en cause le véhicule qui transportait les joueurs d'Okano FC (Mitzi). Si le drame n'a pas causé de pertes en vies humaines, on n'en déplore pas moins quelques blessés dans les rangs de l'équipe de la présidente Laure Eyang Ntoutoume, qui ont rapidement été hospitalisés à l'hôpital canadien de Mouila.

La faute à la Fégafoot qui n'a pas voulu décaler, à la demande des dirigeants d'Okano, la rencontre de la première journée livrée par l'Okano FC contre le FC Dikaki de Fougamou (1-3). C'est donc précipitamment que l'équipe a dû se rendre à Mouila, pour disputer cette rencontre.

Dans l'ensemble, ce fut une belle compétition qui a suscité l'engouement à l'intérieur du pays, en dépit des couacs qui l'ont émaillé.

Taekwondo/Après son élection à la tête de la fédération en juin dernier

Me Davy Mbembo Mouandza et son bureau éjectés

F-K-O.M

Akanda/Gabon

**ON** pensait la crise qui a paralysé plusieurs mois durant la Fédération gabonaise de taekwondo (FGT) appartenir désormais au passé, avec l'organisation d'une assemblée générale électorale qui a débouché sur l'élection de Me Davy Mbembo Mouandza à la tête de la fédération, suite à la motion de défiance qu'avaient soulevée les présidents de ligues provinciales contre le président Augustin Mouinga Ondeme. En réalité, il n'en est rien.

Organisée le 4 juin 2016 dans les locaux du ministère des Sports, l'assemblée générale avait porté Me Davy Mbembo Mouandza à la tête de la FGT, alors que le mandat d'Augustin Mouinga Ondeme courait jusqu'en 2017.

Face à ce que le président déchu considérait comme un "putsch", d'autant que le refus du quitus par l'as-



Photo : Kennedy ONDO MBA

Augustin Mouinga Ondeme, reconduit dans ses fonctions, a réussi à faire échouer le putsch.

semblée ne signifiait nullement la fin de son mandat, du moment qu'aucune disposition statutaire ne le prévoit, celui-ci avait saisi, deux jours plus tard, le Comité national olympique pour arbitrage. Selon M. Mouinga Obame, le ministre des Sports avait finalement pris fait et cause "pour la démarche des dissidents et légitimé la commission ad hoc mise en place par les responsables de ligues en violation des statuts", pouvait-on lire dans le procès-verbal de la commission juridique du CNO, daté du 29 juillet

2016 dont nous avons pu obtenir copie lundi dernier.

En réponse aux accusations d'Augustin Mouinga Ondeme, M. Mbembo Mouandza estime que le président déchu avait géré la fédération durant trois ans de manière autocratique. « Les faits décrits par M. Mouinga Ondeme sont loin de refléter la situation réelle de la crise que vient de traverser la FGT » et juge « approximative l'interprétation des statuts par le plaignant », avait-il fourni comme arguments de défense. Pour prouver



Photo : James Angelo Loundou

Me Davy Mbembo Mouandza assis dans le fauteuil duquel il a été éjecté.

que son élection n'est pas en porte-à-faux avec les statuts de la fédération, maître Mbembo souligne que son élection avait été organisée par la tutelle, en présence des présidents de ligues, du vice-président de la zone IV en qualité d'observateur, et que le ministre intervenait dans ce processus conformément aux dispositions de l'article 46 des dispositions de la fédération.

Après avoir entendu les deux parties par courriers interposés, la Commission juridique du CNO, réunie en séance ordinaire a

constaté "l'existence d'un élément décisif attaché le renouvellement du bureau le 4 juin dernier". Il s'agit de la validation de la candidature de Me Mbembo Mouandza, alors qu'il est membre du bureau sortant. Ce qui est en violation de l'article 48 des statuts, qui stipule sans équivoque que « les membres du bureau dissous ou démissionnaire ne peuvent être candidats à une élection devant mettre en place un nouveau comité directeur ».

Or, selon le CNO, maître Mbembo occupait le poste

de vice-président dans le bureau sortant. Conformément aux dispositions de l'article 36 de la FGT, qui dispose que "la dissolution du comité directeur peut intervenir à l'initiative des 2/3 des membres de l'assemblée générale convoquée en session extraordinaire", la procédure de la dissolution ainsi décidée en assemblée aurait dû être respectée dans toutes ses phases, à savoir la mise à l'écart du bureau dissous (...).

Par conséquent, l'élection du président est "entachée d'un vice grave ou substantiel, de nature à être invalidée". Ce qui a conduit la commission juridique du Comité national olympique à annuler les résultats du scrutin du 4 juin 2016 en ce qu'il était entaché "d'une grave irrégularité". Et se prononce pour la continuité du bureau fédéral conduit par Augustin Mouinga Ondeme.

Reste à savoir si le ministre des Sports et le bureau fédéral de Me Davy Mbembo sont au fait de cette décision.